
WELLCOME
LIBRARY
INSTITUTE

8.6.



NOTICE SUR LA VILLE DU PORT-AU-PRINCE.

LE Port-au-Prince est dans le fond & à l'Ouest d'une baye. Il a été ainsi nommé du navire le Prince, commandé par M. de Saint-André, qui vint y mouiller en 1706.

La ville est bâtie dans un endroit que les Flibustiers avoient nommé l'Hôpital, sur le penchant d'une colline qui est à l'extrémité Ouest d'un morne qui la couvre au Sud & au Sud-Ouest. Cette ville est le chef-lieu de la Colonie Françoise de l'Isle Saint-Domingue. Elle est très-importante par sa situation, par son commerce, comme entrepôt des riches quartiers qui l'avoisinent, par la résidence des Chefs & par celle du Conseil-Supérieur de la Colonie.

Plusieurs bassins forment la rade du Port-au-Prince; ils sont séparés par des ilets. On a bâti un fort sur celui qui est le plus avancé à l'Ouest & au Nord. Il sépare la rade marchande de celle du Roi. Le fort Sainte-Claire est placé au Sud de la rade marchande, à l'extrêmité du quai de Bellecombe: il bat le chemin du Lamentin. Le fort Saint-Joseph est au Nord, il bat le quartier de la Marre & du Varreux.

La rade marchande s'est beaucoup comblée par les alluvions & par les remblais que l'on a faits pour établir la partie basse de la ville. Son fond est vaseux, on craint qu'elle ne se comble d'avantage & que les bâtimens marchands ne puissent plus y mouiller : c'est pour prévenir cet accident que le Ministre a envoyé une gave pour l'écurer, mais il seroit à craindre que cette opération ne devînt funeste, que les exhalaisons de la vase n'altérassent la salubrité de l'air & qu'il n'en résultât des maladies fâcheuses, si l'on n'étoit attentif à n'employer la machine que lors des brises d'Est.

L'entrée de la baie du Port-au-Prince est couverte au Sud-Ouest par la Gonave, par les mornes du Lamentin & ceux du Port-au-Prince. Elle est couverte au Nord par les mornes du Mont-Rouïs, des Vases, de l'Arcahaye, du Boucaffin. A une lieu des vases il y a trois ilets presqu'à fleur d'eau, que l'on nomme les Arcadins, ils sont placés de l'Est à l'Ouest ; ils sont habités par des Pêcheurs ; ils laissent entr'eux & les vases un canal où les bateaux naviguent avec hardiesse, mais où les vaisseaux ne sont pas également en sureté. Il n'y a que des petits bateaux qui passent entre les Arcadins ; leur base s'étend assez pour que l'on craigne de s'en approcher & on s'en éloigne avec soin dans la crainte d'y être porté par les courans, dans le cas où les vents du large viendroient à mollir. Il est bien rare que l'on ne soit pas dans la nécessité de louvoyer dans ces parages en attendant les vents convenables, & il arrive souvent, lorsque les vents refusent ou lorsque l'on craint quelques bourasques, que l'on cherche, en attendant que l'on soit servi par les brises & pour éviter la Gonave & les Arcadins, à venir mouiller à la Frelate ou entre la pointe de Léogane & le Lamentin.

L'ancienne ville du Port-au-Prince a été entièrement ruinée par le tremblement de terre de 1770. On a été plus prudènt dans les nouvelles constructions : tous les édifices sont bâtis en bois maçonné entre potaux : les étages même que l'on se permet de construire depuis quelques années, sont fort bas. La plûpart des maisons ont des galeries en avant, ce qui seroit très-commode, si le plan directeur de la ville avoit établi un niveau. Les étages ont aussi des galeries tournantes. Beaucoup de ces bâtimens sont couverts en ardoises ou en tuiles, par la suite ils le seront tous ainsi, d'après la sage Ordonnance de MM. de Vincent & de Marbois. Ils ont moins d'apparence que de commodité. Les logemens, quoique bas, sont agréables & généralement ils sont meublés avec élégance ou beaucoup de propreté. Les rues du Port-au-Prince sont tirées au cordeau. Il y a dans plusieurs deux rangs d'ormes du pays, elles sont fort larges, bombées dans le milieu & pavées sur chaque côté. Il y a cependant quelques rues basses, que l'on doit paver en entier pour faciliter, dans tous les temps, les mouvemens du Commerce, dont les magasins sont principalement dans cette partie.

Les quais de Rohan & de Bellecombe ne sont point encore achevés ; mais on y travaille avec activité, ils sont encore sales, mal nivelés, mal égoutés & d'un sol mal affermi. Nous

n'avons pas vu, comme le dit M. Raynal, que l'écoulement des ravines qui tombent des mornes, entretienne au Port-au-Prince une humidité continuelle & mal-saine. La chûte d'eau qui vient des mornes est quelquefois si considérable, qu'elle forme des torrens qui rendent les rues impraticables. On pourroit peut-être remédier à cet inconvénient, en pratiquant à l'Est & au Sud de la ville un large fossé, qui aboutiroit à la mer.

L'humidité mal-saine qui occasionne des épidémies au Port-au-Prince, vient de la rade par les brises de l'Ouest qui se chargent des vapeurs & des exhalaisons maritimes & vaseuses. Toutes les rues hautes ont beaucoup d'égouts, & il n'y a d'humidité que dans la partie basse & principalement sur le quai, mais nous ne doutons pas qu'une police vigilante & soigneuse ne contribue à diminuer ces inconvéniens.

Le sol du Port-au-Prince est crayeux & ardent, il est très-fatiguant pour la vue, principalement sur la place de l'Intendance & dans les rues les moins fréquentées. Il contient quelques silexs roulés qui ont été apportés des mornes par les eaux. Nous ne pensons pas, avec M. l'Abbé Raynal, qu'il forme la voute d'un volcan, & loin de confirmer la terreur que cet Ecrivain célèbre a cherché à inspirer aux Habitans du Port-au-Prince, nous croyons pouvoir les assurer qu'il n'est pas du tout probable qu'ils soient placés sur le foyer d'un volcan; qu'ils auroient de vaines allarmes, s'ils croyoient que les déclamations outrées de M. l'Abbé Raynal sont fondées sur des preuves; que les conjectures effrayantes de cet homme illustre n'ont d'autres bases que les instructions qui lui ont été données par des personnes prévenues par l'événement affreux de 1770; que ces prédictions sinistres n'auront d'autre effet que d'attester, dans tous les temps, que son imagination a grossi un danger supposé & ses anathèmes, qui ne sont point du tout philosophiques, n'ouvriront jamais dans cet endroit des gouffres de bitume & de souffre qui n'existent pas. Où est donc l'endroit sur la terre où l'homme ne soit pas exposé à quelque danger? Mais il ne peut pas les calculer, ni les prévoir. La nature, en lui cachant les révolutions qu'elle prépare & les coups dont elle le frappe quelquefois, a travaillé pour son bonheur; & la crainte des événemens dont il ne connoît pas les époques ne doit pas le troubler, ni détruire sa sécurité. Nous croyons aussi que M. l'Abbé Raynal n'a pas été bien instruit des moyens de défense qui peuvent protéger le Port-au-Prince, & des difficultés dangereuses que présente son attaque.

Les magaſins du Roi, l'arcenal, le parc d'Artillerie ſont placés ſur le quai de Bellecombe, au Sud-Oueſt de la ville. Ces bâtimens, qui viennent d'être construits, ont été faits avec autant de ſolidité que de propreté.

La Salle de Comédie est petite, mal-faite, déſagréable, peu favorable aux Acteurs & fort incommode pour le Public. On a eu la maladreſſe de l'adoſſer dans la partie baſſe de la ville ſur la place de Vallière, à des magaſins qui appartiennent au Sieur Meſplès. On ne peut qu'applaudir au projet de l'Administration qui ſe propoſe de rétablir la place de Vallière, d'y élever une fontaine & d'en ôter la Comédie qui menace chaque jour la ville d'incendie & de déſastres afireux, pour la tranſporter dans la partie haute de la ville, entre le Gouvernement & l'Intendance, dans un endroit iſolé, où l'Habitant pourra aller jouir ſans allarmes & ſans craindre que l'objet de ſes plaiſirs ne devienne celui de ſa ruine.

Le cimetière est à l'extrémité Sud-Est de la ville, dans un endroit appelé le Morne-à-Tuf. La place qui est devant le cimetière porte le nom de M. le Braſſeur, on ſe propoſe, quand les déblais ſeront achevés, d'y établir un marché avec une fontaine, ce qui ſera infiniment utile à ce quartier.

Le Gouvernement est placé au Sud & à l'Est, entre l'Intendance & l'hôpital : l'hôtel du Gouvernement est plus joli que ſolide. Il est décoré avec goût ; il a des appartemens commodes, de grandes ſalles, des galleries vastes, il donne ſur une grande cour d'entrée & ſur une fort belle place. M. de Vallière, qui avoit les qualités d'un Administrateur Citoyen, y a fait construire une fontaine ; tous les monumens conſacrés à l'utilité publique honorent les Administrateurs qui s'en ſont occupés, on ne peut rendre de plus grands ſervices à une ville que de lui procurer de l'eau, & le bienfait doit toujours mériter la reconnoiſſance des Habitans. Au Nord de cette place ſont les caſernes de l'Artillerie.

Il y a dans la partie de l'Est du Gouvernement une ſavane & un jardin. La terre d'alluvion a plus d'élevation dans cet endroit que dans le lieu où l'on a placé le jardin du Roi, les plantes y ſont belles & paroiſſent jouir d'une ſeve abondante & d'une végétation active. On auroit pu placer le jardin botanique dans cet endroit, il auroit été mieux ſoigné & il auroit

été agréable au Gouverneur d'avoir sous ses yeux un objet aussi intéressant.

L'Intendance est placée dans la partie haute de la ville à l'Est & au Nord du Gouvernement. L'ancien hôtel de l'Intendance a été détruit en 1770. On a construit un logement qni n'a aucune apparence, mais il est assez commode & il est agréable par sa situation. On l'a égayé dans la partie méridionale, depuis peu de temps, par quelques jardins, qui sont frais & pittoresques.

L'Administration, dont les vues & les projets n'ont pour but que le bien public, connoissant tous les avantages qui doivent résulter pour la santé des Habitans d'une grande ville construite en bois & exposée aux incendies, de disposer d'une grande quantité d'eau, est occupée dans ce moment à faire construire deux fontaines sur la place de l'Intendance, & un vaste réservoir d'eau, qui pourra servir d'abreuvoir pour les animaux dans tous les temps & facilitera le service des pompes dans les cas d'incendie. Ce réservoir sera placé entre l'hôtel de la Marine & la rue des Favoris, à l'extrêmité Sud-Est de la place de l'Intendance. On prépare un emplacement au-dessus des fontaines, devant celui de l'hôtel de l'Intendance, pour y planter des rangs d'arbres & y faire une promenade publique, que l'on pourroit appeller les allées d'Élise. On construit aussi une autre fontaine sur la place de Vallière : on en prépare dans d'autres endroits.

L'Église est placée au Nord-Est de la place de l'Intendance. Elle est petite, mais assez jolie ; on a construit entre l'Église & le bureau de l'Intendance un Presbytère pour loger les R. P. Jacobins, qui tiennent la mission de l'Ouest & du Sud. C'est sur la place de l'Intendance que l'on tient le marché : on pourra, dans la suite, pour donner plus de dégagement à cette place, le transporter sur celle de Vallière.

Les eaux qui fournissent aux fontaines de la ville du Port-au-Prince viennent de l'habitation Martissan, dans le morne du Lamentin, & de la case Turgeau, dans le morne du Port-au-Prince.

Les Administrateurs ont fait construire un lavoir public au Nord de la ville, au-dessous du quartier de Bel-air, sur l'habitation Saint-Martin.

Les boucheries ſont à l'Eſt & au Nord du fort Saint-Joſeph ; à l'extrêmité Nord de la rade marchande. On reſpire dans cet endroit une odeur infecte, mais il n'y a que la briſe du Nord qui puiſſe porter ſur la ville le méphitiſme que cela peut produire.

Le Conſeil & la Sénéchauſſée ſont dans la rue Royale. Le Palais du Conſeil eſt mal conſtruit & peu convenable à la pompe des ſéances d'un Tribunal Supérieur & repréſente mal le temple auguſte de la Juſtice. On a jeté les fondemens d'un nouveau, avec de nouvelles priſons. On donnera ſans doute à cet édifice toute la repréſentation & toutes les commodités qui lui conviennent.

Les Caſernes ſont dans la rue de Conti, à l'Eſt de la ville, entre le Gouvernement & l'Intendance. On lit au-deſſus de la principale porte de cet édifice deux vers d'Horace, dont le plus grand nombre des Soldats ignorent la ſignification. Nous avons de beaux vers François qui rempliroient mieux l'objet qu'on s'eſt propoſé, qui eſt de parler à l'imagination des Soldats. Ces Caſernes ſont ſaines & diviſées en pluſieurs corps de logis, percés d'un grand nombre d'ouvertures, qui facilitent beaucoup la circulation de l'air, objet eſſentiel dans les pays chauds & dans les lieux où un grand nombre d'individus ſont raſſemblés la nuit.

L'hôpital militaire eſt placé dans la même rue, au Sud & à l'Oueſt de la ville, à peu de diſtance du morne. Les logemens de l'hôpital ſont bas, obſcurs, mal-aërés, trop petits pour le nombre de lits qu'ils renferment, les ſervitudes ſont mal diſtribuées ; les malades n'ont que des paillaſſes, les fournitures paroiſſent peu ſoignées & la tenue des ſalles eſt mal-propre. La cour de cet hôpital n'eſt pas nétoyée, elle a trop peu d'étendue, les malades n'ont pas de promenade & on leur permet d'en prendre hors de l'enceinte dans le grand chemin, ce qui doit produire de grands abus dans la conduite & dans le régime des malades. Les vices de cet établiſſement ſont ſurement connus de l'Adminiſtration : elle ſait combien cet objet eſt important, mais en ſaiſiſſant tout ce qui peut être utile, elle ne peut pas remplir toutes ſes vues en même temps, & tous les anciens établiſſemens d'une ville ruinée entièrement, doivent ſe reſſentir de la précipitation avec laquelle ils ont été conſtruits dans le beſoin le plus preſſant.

MM. Dargout & de Vaivres avoient loué un terrein assez bon au Sieur Valdez pour cultiver les plantes que M. Thierry de Ménonville avoit apportées de son voyage au Mexique. C'est là où nous avons vu cet homme précieux cultiver avec succès la cochenille fine, qui a péri sous une direction qui étoit moins étendue.

Il étoit intéressant d'établir le jardin des plantes sur terrein qui appartînt au Roi. MM. de Bellecombe & de Bongars chargèrent M. J***, Médecin du Roi & breveté Botaniste au Port-au-Prince, de choisir un local convenable. M. J*** qui n'avoit pas dans cette partie les instructions nécessaires, a désigné un terrein dans la savane de l'hôpital, au Sud du Gouvernement, & c'est dans ce lieu aride, rocailleux, battu par les brises d'est, où le tuf est à peine recouvert par une couche légère d'humus végétal, que l'on a établi le jardin botanique.

Le Canal qui conduit l'eau à l'hôpital traverse ce jardin & lui fournit un filet d'eau. On a commencé un mur de clôture qui est fort coûteux. Cette dépense ne seroit pas à regretter & il faudroit la continuer pour achever l'enclos de ce jardin, si l'on pouvoit espérer d'améliorer le terrein & de le rendre propre à former des pépinières ou un séminaire de plantes étrangères ou curieuses, dont la culture pourroit intéresser la Colonie.

Presque tous les plants que nous avons vus dans ce jardin sont foibles, brûlés par le soleil, par le sol & par les brises. Les girofflers n'ont pas été assez couverts ni abrités & ils paroissent languissans, ainsi que les caneliers.

Le nopal de Castille & celui de Campêche, sont également couverts par une galle-insecte qui les fait dépérir, c'est la même maladie qui a fait péricliter la nopalerie du Cercle des Philadelphes. Ceux qui voudront s'appliquer à la culture de la cochenille doivent chercher les moyens de détruire cette galle-insecte qui sera toujours un obstacle difficile à vaincre & une cause de destruction des plus belles plantations.

M. le Comte DE LA LUZERNE, qui s'occupoit déjà du bonheur de la Colonie avant de la connoître, & qui desiroit de l'enrichir de toutes les plantes de l'Inde dont la culture pouvoit devenir avantageuse, avoit obtenu de M. le Maréchal DE CASTRIES, de faire venir les plants qui pourroient s'y natura-

liser. Il écrivit, au moment de son départ pour se rendre dans son Gouvernement, à M. Céré, Directeur du Jardin du Roi à l'Isle de France, pour le prier de lui envoyer les plants d'arbres fruitiers, des épiceries & d'autres plantes qui sont en usage dans la Médecine & dans les Arts.

En conséquence des ordres qui avoient été donnés par M. le Maréchal DE CASTRIES, & sur la demande faite par M. le Comte DE LA LUZERNE, M. Céré a chargé sur le navire négrier l'Alexandre, de Saint-Malo, sous la direction de M. Darras, Botaniste attaché au jardin du Roi de l'Isle de France, un très-grand nombre de plants de muscadiers, de caneliers, de poivriers, de mangoustans, de manguiers & quelques rimas, ou arbres à pain, &c. mais la plûpart de ces plants ont péri & le peu qui est arrivé au Cap, le 15 Juillet 1788, est en si mauvais état que l'on peut à peine espérer d'en sauver quelques-uns.

Le mauvais succès de cet envoi peut être attribué à diverses causes. On auroit pu y apporter plus de soins, les plantes ont été mises dans des barriques & caisses trop lourdes, ce qui a dû les exposer, dans les transports, à des commotions qui ont dérangé la disposition des racines & qui les ont mutilées. D'ailleurs, on a placé ces caisses & barriques dans la calle du navire, ensorte que, malgré les précautions des ventilateurs & de l'arrosage, elles n'ont eu dans cette clôture étouffée & méphitique, où la lumière trouve à peine un accès, qu'une végétation foible, éthiolée, qui les a jetées dans une langueur dont elles sortiront avec peine.

On doit sans doute avoir bien du regret du peu de succès de cette opération.

Voilà comme les occasions de faire le bien se détruisent; voilà ce qui rebute le Gouvernement de faire de nouveaux sacrifices & de tenter de nouvelles dépenses, qui pourroient être aussi infructueuses. Puissent les vues bienfaisantes de M. le Comte DE LA LUZERNE être mieux secondées dans la suite! Il est beau, sans doute, d'avoir voulu procurer à la Colonie les productions précieuses de l'Inde & lui assurer une nouvelle ressource & de nouvelles jouissances; & elle doit à jamais de la reconnoissance au Ministre éclairé & bienfaisant qui s'est occupé de lui rendre ce service important.

FIN.

